

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la Ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-11
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14 JUIN 2016

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du
Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars
2014 et n° 2016-44 du 24 février 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions
définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux
prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires
concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 3 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

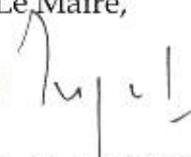
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 JUIN 2016
Par publication le :
14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-136-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)				Date agrément
					taux	Subvention *	Plafond	Montant	
Monsieur Alain MARTY	complet 120 €/m ²	AH 1098	35 rue de l'Horloge	4 618.08	60 %	3 553.20	6 000.00	3 553.20	15.12.2015
COPROPRIETE LE PONT NEUF	peinture 55 € / m ²	AL 668	Cours de la République	29 852.90	40 %	4 383.94	4000.00	10904.92	15/12/2015
			Quai du Port		80 %	6904,92	8000.00		
LOPEZ TERRES Henri	complet 120€/m ²	AD 127	36 avenue F.Mistral	6607.48	60%	4273.92	6000.00	4273.92	23/02/2016
MIARD Jean-François	complet 120 €/m ²	AH 277	26 rue Pasteur	6620.08	60%	4590.15	6000.00	4590.15	15/12/2015
COUSINIE Henri	complet 120 €/m ²	AH 277	7 Rampe du Présidial	6 639.49	60% et 40% (partie pignon ouest)	5 311.59*	6 000.00	5311.59*	23/02/2016
SCI CATHARE AVENIR – M. Jacques COULON	complet 120 €/m ²	AC 464	65 Allée du Cassieu	4 652.80	40%	918.96	4 000.00	918.96	01/07/2015
MAILHAC Anne	Complet peinture 55€/m ²	AC 171	27 avenue Georges Pompidou	4 375.00	25%	1 128.00	2 500.00	1 128.00	23/02/2016
Total								30 680.74	

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²

* Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux